

**RAPPORT NARRATIF FINAL
PROGRAMME CONJOINT F-OMD**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Organisme(s) de l’ONU participant au programme |  | Secteur(s)/Domaine(s)/Thème(s)  |
| PNUD (agence porteuse du projet), FAO, PAM, UNESCO, PNUE, UNICEF et OMS | Environnement & Changement Climatique |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Titre du programme conjoint |  | Numéro du programme conjoint |
| Gestion locale de l’environnement et mainstreaming dans le processus de planification | **MDGF 1724** |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Coût du programme conjoint[Répartition – le cas échéant] |  | Programme conjoint [Localisation] |
| [Contribution du Fonds) : | *5 000 000USD*  |  | **Régions(Wilayas) :** *Trarza, Brakna, et Assaba* |  |
| Contribution du Gouvernement :  | USD  |  | **Gouvernorat(s) :** |  |
| Contribution de base de l’agence : |  |  |  |  |
| Autres : |  |  | **District(s)** |  |
| TOTAL : | USD  |  |  |  |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Évaluation finale du programme conjoint  |  | Chronologie du programme conjoint  |
| **Evaluation finale réalisée** Oui Non**Rapport d’évaluation joint** Oui Non**Date de livraison du rapport final :** *Décembre 2012* | **Date de départ prévue à l’origine***Date de lancement du programme : mai 2008***Date de fin** *(incluant le délai supplémentaire accordé) 14 août 2012* |

**Ministères techniques et/ou autres organisations (OSC, etc.) participant à l’exécution**

* + - * Ministère Délégué Chargé de l’Environnement et du Développement Durable  (MDEDD), Ministère des Affaires Economiques et du Développement (MAED), Ministère de la Santé (MS), Ministère de l’Hydraulique et de l’Assainissement (MHA), Ministère du Développement Rural (MDR), Ministère des Finances (MF), [Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation](http://www.ami.mr/fr/index.php?page=Membre_Gouvernement&id_membre=6) (MIDEC).
1. **OBJECTIF**
2. **Contexte socio-économique et problèmes de développement abordés par le programme**

Les 3 régions prioritaires: Assaba, Trarza, Brakna, étaient confrontées à une dégradation des ressources naturelles, les populations vivaient dans des conditions de pauvreté et de situation sanitaire précaire avec une insuffisance d’accès aux services de base. L’environnement était faiblement pris en compte dans les différents niveaux de planification.

Plusieurs écosystèmes (gommerais, mangroves, espaces sylvopastoraux,…) étaient dégradées à cause des aléas climatiques (déficit pluviométrique, forte variation de température, inondations, péril acridien, sécheresse, ensablement…) mais aussi par le fait de la pression entropique (exploitation non raisonnée et non contrôlée des ressources naturelles et impacts de barrages). Cette dernière étant fortement liée à la pauvreté des ménages.

Inégalement réparties dans les régions cibles :l’Assaba (56,0%),le Brakna 63,9%) et **l**e Trarza 37,1% l’incidence de pauvreté en 2008 était de 42% au niveau national. De plus à l’intérieur d’une même région la pauvreté était inégalement répartie : le département de Keur Macène avec 51,7% de taux de pauvreté dépassait largement la moyenne régionale du Trarza.

L’accès aux services de base était insuffisant particulièrement en milieu rural, où seulement 20% des ménages avaient accès à des systèmes autonomes d’assainissement, alors qu’en zone urbaine 55% des ménages ont accès à l’assainissement selon les statistiques de 2004. S’y ajoutent un faible accès à l’eau potable et des capacités d’analyses de l’eau inexistantes pour les structures sanitaires régionales et une faiblesse de la sensibilisation aux maladies diarrhéiques.

La coordination environnementale intersectorielle était faible voire inexistante. Les administrations locales aux moyens limités pouvaient à peine remplir leurs mandats. La prise en compte de l’environnement se reflétait à peine dans la planification stratégique et opérationnelle. Au plan géographique (national, régional ou local) et au plan sectoriel l’environnement était faiblement ou pas du tout pris en compte.

1. **Impacts et des résultats attendus du programme conjoint**

Le programme était exécuté dans les wilayas de l’Assaba, du Brakna et du Trarza. Il avait pour objectifs de :

1. promouvoir la gestion durable des ressources naturelles, l’accès à l’eau potable et de meilleures conditions d’assainissement et bonnes pratiques d’hygiène à travers une approche participative des populations cibles ;
2. (ii) renforcer les capacités nationales à pouvoir intégrer les problématiques environnementales dans le processus de planification.
3. **Contribution globale du programme conjoint au plan national d’action et ses priorités**

Le programme conjoints’inscrit dans le cadre des priorités de l’UNDAF alignées sur les orientations nationales globales et sectorielles, notamment le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP), le Plan d’Action National pour l’Environnement (PANE), la Stratégie Nationale pour le Développement Durable (SNDD), le Plan d’Action National pour l’Adaptation au Changement Climatique (PANA) et le Plan d’Action National de Lutte contre la Désertification (PNLCD).

1. **Implication des partenaires du programme pour l’atteinte les résultats de développement**

Le programme conjoint est envisagé comme une stratégie commune d’identification des problèmes, de production de solutions adéquates, d’utilisation efficiente des ressources disponibles et de changement d’habitude et de mentalité, en obligeant toutes les agences du SNU et leurs partenaires nationaux à collaborer et à chercher des complémentarités sur des questions qui ne peuvent être résolues que dans le dialogue et la concertation. Malgré des difficultés certaines, surmonté par la mise en œuvre d’un plan d’amélioration, les partenaires ont pu faire ensemble un plaidoyer, une planification et des missions conjointes.

L’approche communautaire adoptée par le programme a permis une très forte implication des partenaires locaux et surtout des bénéficiaires. Ce mode d’intervention communautaire été une des clefs de succès du programme.

1. **EVALUATION DES RESULTATS DU PROGRAMME CONJOINT**
2. **Principaux résultats atteints**

Les populations locales de 155 zones d’intervention, formées et encadrées par une trentaine d’ONG, ont contribué activement dans un effort collectif à la régénération de 800 ha de gommiers, à l’aménagement de 295 ha sylvo-pastoraux, à la fixation de 742 ha de dunes vives et mobiles et à la lutte contre les plantes envahissantes. Elles ont participé à la gestion de trois forêts classées et la restauration et l’aménagement de 4.600 ha de surfaces dégradées.

La « Régénération de la mangrove » a été une expérience réussie de régénération artificielle à grande échelle en milieu naturel. De plus, ces sites sont devenus des vecteurs de propagation de la mangrove, vu qu’il a été retrouvé de nombreuses plantules de mangrove dans les zones limitrophes des sites reboisés. Les arbres les plus âgés sont d’ailleurs très fournis et atteignent plus d’un mètre cinquante. Ils sont aujourd’hui assez robustes pour permettre le pâturage par le bétail.

Plus généralement le couvert végétal a connu une régénération appréciable, passant d’une situation de référence quasiment absente à plusieurs centaines d’hectares restaurés et protégés de manière participative. Les populations s’impatientent à voir les jeunes arbustes d’acacia grandir et porter fruits pour renouer avec la cueillette traditionnelle de la gomme arabique. Les mises en défens connaissent une régénération de végétation et la faune commence à réapparaitre. La fixation des dunes a diminué les risques d’ensevelissement des infrastructures: écoles, puits, routes, habitations, etc. De leurs propres initiatives, les populations ont contribué à la lutte contre la désertification, à la gestion durable des ressources naturelles et ont créé des milieux propices aux cultures maraîchères et fourragères. Les femmes tirent profit des AGR alors que les hommes, de retour au terroir, apprécient les résultats du PCE et songent à renoncer à tout projet d’émigration. Ces résultats font taches d’huile et l’on commence à voir quelques communautés encouragées, restaurer, aménager et cultiver des espaces sur fonds propres.

Pour garantir un environnement sain dans les zones ciblées, le PCE a également orienté son intervention vers l’accès à l’eau potable, l’hygiène et l’assainissement. Plus de 28.000 personnes ont, désormais, un accès pérenne à l’eau potable à travers des forages et des adductions d’eau. Un réseau de six laboratoires a été mis en place pour assurer le contrôle de qualité de l’eau de boisson au niveau des régions. Deux expériences pilotes d’aménagement de carrières ont été réalisées pour retenir l’eau aux fins de cultures. L’assainissement liquide s’est sensiblement amélioré avec l’approche Assainissement Total Piloté par les Communautés (ATCP). Plus de 6.500 latrines ont été auto construites et équipées d’un dispositif de lavage des mains pour renforcer cette bonne pratique d’hygiène dans les ménages. Un changement remarquable dans les mentalités et les comportements s’est opéré dans 260 villages déclarés FDAL (Fin de la Défécation à l’Air Libre). Il faut noter que l’ATPC a mieux réussi en milieu rural qu’en milieu urbain à cause de la cohésion sociale en milieu rural. Les déchets biomédicaux de six centres de santé et d’hôpitaux régionaux sont désormais mieux contrôlés grâce à la mise en place d’incinérateurs et des sites d’enfouissement protégés, ce qui réduit sensiblement les risques d’infections causées par des maladies attrapées en milieu sanitaire qui menacent, à la fois, les patients, les visiteurs et le corps médical. Six projets de santé environnementale en milieu scolaire ont été mis en application dans six écoles. Ceux-ci ont permis d’améliorer de la pratique de l’hygiène et de l’assainissement par la formation de plus de 6.000 personnes dont des enseignants, des parents d’élèves, des élèves et des vendeurs voisins des écoles.

1. **Valeur ajoutée des compétences développées lors de la mise en œuvre du programme**

Le PCE a renforcé des capacités nationales pour mieux cerner la problématique pauvreté-environnement et aboutir à sa prise en compte dans le processus d’élaboration des stratégies, plans et budgets. Une cinquantaine d’intervenants de divers secteurs ont été formés sur les principes et approches de l’intégration de la dimension environnementale dans les orientations publiques et sur l’évaluation environnementale stratégique et l’évaluation intégrée des écosystèmes comme outils de planification et de gestion. Pour plus d’efficacité, des niveaux d’intégration (par l’évaluation, par les instruments et par la régulation et la prise de décision) et des indicateurs combinés et environnementaux ont été développés. Le PCE a permis l’utilisation de l’évaluation environnementale stratégique et l’évaluation intégrée des écosystèmes pour la première fois en Mauritanie. Présentés devant le parlement mauritanien, ces outils ont été grandement appréciés par les parlementaires qui ont demandé l’élaboration d’une évaluation environnementale stratégique pour le secteur des mines.

Plus spécifiquement, l’état des lieux et les liens pauvreté-environnement ont été mieux appréhendés grâce à l’évaluation intégrée de quatre écosystèmes humides (Parc National du Diawling, mare de Boubleyïne, lac d’Aleg et mare de Kankossa) qui a permis d’évaluer les potentiels des services et des profits qu’on peut tirer de ces écosystèmes dans le cadre des efforts nationaux de lutte contre la pauvreté. Des agendas 21 basés sur une approche participative et intégrée ont été développés et approuvés au niveau des départements de Kiffa, d’Aleg et de Kankossa.

Au niveau du Parc National du Diawling (PND) et sa zone périphérique, grâce à un transfert de savoir-faire relatif à la culture en pépinière, à la conservation du sol, à la sélection de graines, à la préparation du terreau et au système d’irrigation, ainsi qu’à la conservation et à la protection de l’eau, au repiquage des plants de mangrove (43 750 plants) et à l’entretien des sites reboisés, les populations riveraines ont contribué à la régénération de 20 ha de mangroves. Le développement de l’expertise et des capacités a permis aux agents du PND et à la population autochtone des villages sélectionnés d’acquérir l’expérience pour produire des plants de mangrove et entretenir les sites reboisés. De plus, le PND a inscrit, comme prioritaire, l’activité de régénération de la mangrove dans son Plan d’Aménagement et de Gestion.

Enfin, le PCE a contribué à mieux intégrer l’environnement dans le CSLP III (2011-15) dont le résultat majeur est l’intégration des questions pauvreté-environnement au niveau de deux axes de ce document: dans l’axe 2 « Ancrage de la croissance dans la sphère économique des pauvres » et l’axe 4 « Amélioration de la gouvernance et renforcement des capacités ».

1. **Contribution des résultats directs du programme à ses impacts sur la base des indicateurs de performance**

Le PCE a contribué à accroitre le revenu de plusieurs ménages tout en participant à la restauration et la préservation de plusieurs écosystèmes naturels. Plus spécifiquement, des parcelles ont été systématiquement aménagées au profit des coopératives féminines pour la production maraichère dans le cadre de la régénération du gommier. Cette intervention qui concerne 16 sites, combinée avec la cueillette de la gomme arabique sur les reliques des gommiers, a procuré des revenus additionnels estimés annuellement à 220$US par ménage.

De plus, on observe un accroissement des revenus des ménages par le biais de la culture hors sol qui a été introduite comme expérience pilote dans cinq villages de rapatriés au Brakna (ex: Hamadalaye, une centaine de femme a obtenu près de 10.000$ en une campagne de production de pépinières maraichères). En tout, ce sont près 9.000 ménages qui ont vu leurs revenus s’accroitre dans les zones d’intervention du PCE. On peut ainsi attribuer au PCE le mérite d’avoir atténué la pauvreté de 9.000 ménages.

Le PCE a facilité l’accès à l’eau pour près de 28.000 personnes en même temps que 12.800 personnes supplémentaires ont désormais accès à un système d’assainissement représentant environ 6.25% de la population des trois wilayas et 1.5% de la population nationale pour 13.4% du territoire national. Une politique nationale inspirée de l’ATPC a été élaborée en mai 2011. Par ailleurs, le PCE a impulsé un mouvement dans le sens de la gestion participative des forêts classées. Trois forêts classées, notamment Wallaldé au Brakna (200 ha), MraeSedr (3065 ha) en Assaba et KeurMour au Trarza (450 ha), sont gérées de manières participatives.

1. **Principaux bénéficiaires et leur niveau d’implication**

Les populations de 155 sites organisés en comités villageois ont géré localement leur environnement en étant encadrées par une trentaine d’ONG, supervisées par les services décentralisés des secteurs impliqués. Les comités de pilotage régionaux (regroupant les institutions régionales et la société civile) constituent des cadres régionaux propices aux échanges. Les femmes ont particulièrement bénéficiés de l’appui en maraichage. Ce qui a permis aux ménages les plus pauvres d’accroitre leurs revenus.

Par ailleurs, plus de 450 personnes ont été directement concernées par l’action de régénération de la mangrove, la sensibilisation, la formation, etc. De manière indirecte, la totalité de la population des villages concernés soit 4000 personnes et plus largement la population du Diawling ont été sensibilisées à l’action de restauration de l’écosystème de mangrove, grâce aux résultats visibles et concrets du reboisement.

1. **De quelle manière le programme conjoint et ses partenaires de développement ont abordé les questions d’inégalité sociale, culturelle, politique et économique pendant la phase de mise en place du programme ?**
	1. ***Dans quelle mesure les populations socialement exclues ont-elles été impliquées tout au long de ce programme ? Quelles compétences ont été mobilisées?***

La formation des comités villageois implique dans chacune des localités la prise en compte du genre. 3 membres sur 7 sont au minimum des femmes. L’un des postes décisionnels revient également aux femmes. Le comité villageois est l’organe qui représente les populations. Il signe une convention avec la délégation régionale de l’environnement pour la mise en œuvre des programmes.

* 1. ***Le programme a-t-il contribué à renforcer le pouvoir de décision de groupes exclus et leur influence sur des politiques qui affectent leur vie ? Y a-t-il eu une amélioration dans la participation de ces groupes et le dialogue avec les gouvernements locaux ou nationaux en lien avec ces politiques ?***

En renforçant la place de la femme dans les comités villageois, le programme a donné une tribune pour celles qui sont chefs de ménages et permis l’accès de celles-ci à des activités communautaires. Elles se procurent, par le biais du vivre contre le travail, des revenus supplémentaires.

* 1. ***Le programme et ses partenaires de développement ont-ils consolidé l’organisation des citoyens et de groupes de la société civile afin que ceux-ci soient mieux placés pour défendre leurs droits ? Si oui, de quelle façon ? Merci de donner des exemples complets.***

Les populations effectuent elles-mêmes le gardiennage de leurs sites d’interventions. Celles de Keur Mour ont par exemple mis en place une coopérative pour gérer de manière participative leur forêt. Ce qui leur permet de lutter contre la coupe abusive du bois.

* 1. ***Dans quelle mesure le programme (que ce soit grâce à des interventions au niveau local ou national) a-t-il contribué à améliorer les conditions de vie de groupes socialement exclus ?***

L’accroissement des revenus qui est le résultat de la gestion locale de l’environnement, provient essentiellement des espaces mis en défens, la culture hors sol et le maraichage. En effet, la plus part des pauvres tirent leurs revenus des ressources naturelles. La restauration de celles-ci et leurs valorisation ont de façon certaine accru le revenus de près de 9.000 ménages.

1. **Contribution du programme conjoint aux résultats suivants :**
	1. ***Déclaration de Paris***
	* *Renforcement des institutions gouvernementales nationales et locales* : au niveau régional le programme a mis en place des comités régionaux de pilotage du programme qui servent à identifier et superviser les activités pertinentes dans le cadre du programme. Les capacités nationales ont été renforcées dans le domaine des liens entre la pauvreté et l’environnement. La région cible du Trarza s’est vue renforcée en matière de gestion intégrée des ressources en eaux mais aussi par des mesures d’assainissement total piloté par la communauté (ATPC). La commune de Rosso est au cœur du dispositif d’ATPC.
	* *Implication des SCO et des citoyens* : la société civile est représentée au niveau décisionnel dans le comité de gestion du programme à travers l’ONG AGREEM. Elle l’est, aussi, au niveau de la mise en œuvre par une trentaine d’ONG. Quelques-unes d’entre elles formulent le besoin des populations sous formes de projets et les soumettent aux institutions compétentes pour obtenir les financements requis et mettre en œuvre avec les populations les actions de gestion locale de l’environnement. Plusieurs d’entre elles ont été sélectionnées pour encadrer techniquement les populations dans les différentes tâches liées à la restauration ou la régénération des écosystèmes.
	* *Alignement et harmonisation de l’aide*: la complémentarité affichée entre la FAO et le PAM dans la mise en œuvre de leurs activités est une illustration parfaite de ce que pourrait faire ensemble les partenaires techniques et financiers. Ces 2 agences du système des Nations Unies ont mis ensemble leurs moyens pour recruter conjointement les consultants et les prestataires, pour identifier les sites d’interventions, encadrer les populations, les ONG et les acteurs sectoriels. L’apport des vivres contre le travail des populations a servi comme outil de mobilisation et l’apport des techniciens de la FAO a servi à l’encadrement des populations et des ONG dans la restauration des écosystèmes et la valorisation des produits.
	* *Mécanismes innovants de responsabilisation réciproque (justifier en quoi ces mécanismes sont innovants)* : les conventions signées entre les populations et la délégation régionale de l’environnement formalisent la responsabilisation des populations d’une part et l’appropriation du Ministère Délégué auprès du premier Ministre Chargé de l’Environnement et du Développement Durable. Le gardiennage systématique des sites par les populations traduit non seulement cette responsabilisation mais leur engagement ferme qui est motivé par un intérêt économique avéré.
	1. ***Unité d’action***
	* *Rôle joué par le bureau du coordonnateur résident et synergies avec d’autres programmes conjoints du F-OMD* : Les quatre programmes conjoints qui ont été exécutés en Mauritanie ont permis de donner une nouvelle dynamique au travail conjoint des équipes des différentes agences impliquées dans le cadre de ces programmes. Plusieurs cloisons sont tombées entre les agences qui ont appris à travailler ensemble et pour des objectifs communs. Les équipes des NU se connaissent mieux parce qu’elles se retrouvent davantage que par le passé. Les actions sont planifiées ensemble, exécutées de façon concertée, suivies conjointement, et évaluées sans aucune référence particulière à l’agence d’exécution. Tout ceci a été rendu possible grâce au rôle important du Bureau de la Coordinatrice résidente du SNU en Mauritanie.
	* *Innovations visant à l’harmonisation des procédures et des pratiques de gestion (justifier en quoi il s’agit d’innovations)*: La mise en œuvre des programmes conjoints facilitera la mise en place du HACT vers lequel toutes les agences du SNU s’orientent.
	* *Formulation, planification et gestion conjointement avec d'autres agences des Nations Unies* : la planification du programme implique les 7 agences des nations unies et les départements ministériels impliqués. Les organisations de la société civile y prennent part. L’atelier bilan et de planification annuelle est un exercice participatif qui se tient en général en août de chaque année. Pour une meilleure complémentarité dans l’action et la consolidation des acquis, il conduit à une identification commune des sites d’interventions et des activités pertinentes à mener. Les agences intègrent leurs moyens à l’image de la FAO et du PAM, partagent leurs outils notamment de mobilisation communautaire (ATPC réalisé par l’UNICEF). Elles planifient avec la partie nationale les supervisions conjointes. Cette approche largement usitée à l’intérieur du programme a continué dans l’élaboration du plan cadre des nations unies pour le développement UNDAF.

**III. BONNES PRATIQUES ET LEÇONS APPRISES**

1. **Principales leçons apprises et bonnes pratiques qui pourront faciliter la conception et l’exécution de futurs programmes conjoints :**

Le programme a été conçu dans la hâte mais a toutefois clairement défini le lien avec les priorités nationales en relation avec les objectifs du millénaire. Il s’est assuré de la participation des principales agences onusiennes, des départements ministériels et des organisations de la société civile dans la définition des produits à livrer. Les indicateurs objectivement vérifiables se sont avérés pertinents pour le suivi et l’évaluation du programme. Les sources de vérifications étaient basées essentiellement sur des enquêtes régulières (EPCV, MICS, EDS, RGPH) ou des sources administratives ou des rapports de missions. Une hiérarchie de niveau de validation des projets et activités, allant du Comité National Directeur aux comités villageois en passant par le Comité de Gestion du Programme, a rendu aisé l’exécution. En s’appuyant sur les organisations de la société civile pour encadrer les bénéficiaires, les agences se sont assurées d’une présence technique auprès de ceux-ci. En impliquant les délégations régionales dans la supervision des activités menées, elles ont conforté ces dernières dans leur rôle régalien qu’elles peinent à assumer faute de moyens.

1. **Approche innovante de développement résultant de la mise en place du programme conjoint :**

L’instauration des visites d’échanges entre les bénéficiaires a été une pratique innovante appréciée. Elle permet aux bénéficiaires d’échanger sur leurs bonnes pratiques et de se donner mutuellement des conseils basés sur des expériences vécues dans des conditions similaires. L’expérimentation de la culture hors sol a été également appréciée aussi bien par les bénéficiaires que les techniciens. Sa généralisation en milieu périurbain ou à d’autres sites en milieu rural serait un vecteur important de lutte contre la pauvreté et un moyen pour produire (avec un rendement élevé) des plants en pépinière.

1. **Difficultés majeures rencontrées au cours de l’exécution du programme, y compris les retards (s’il y en a eu) :**
	1. *Internes au programme conjoint*: Insuffisance des moyens (Techniques, Humains, Matériels et financiers) des partenaires nationaux (Délégations régionales et ONG)
	2. *Externes au programme conjoint :* Le PCE a souffert d’une instabilité politique à son démarrage, ce qui a entrainé des retards dans la programmation annuelle.
	3. *Principales mesures d’atténuation adoptées pour surmonter ces difficultés :* Pour pallier la faiblesse des capacités de la partie nationale, des formations ont été réalisées. La formation en approche participative rentre dans ce cadre-là. Les moyens insuffisants des délégations régionales ont été partiellement comblés par un appui en matériels d’une part et par la réalisation de missions de supervisions conjointes d’autre part ; en incluant les délégués aux missions il leur est permis de visiter les sites d’interventions les plus reculés.
2. **Description de la contribution de la fonction de suivi et d’évaluation à :**
	1. *L’amélioration de la gestion du programme et l’accomplissement des résultats de développement :* Le comité de gestion du programme est le principal organe de suivi du programme qui regroupe à la fois la partie nationale et les représentants des agences du SNU impliquées. Ce Comité s’appuie pour délibérer sur des informations collectées par le chargé de suivi évaluation. Les données proviennent du terrain via les points focaux des agences. Des missions de supervisons conjointes permettent de vérifier les résultats. Ces échanges à l’intérieur du comité de gestion et les missions conjointes ont permis de renforcer la complémentarité dans les activités et de consolider les acquis. Ce qui a considérablement amélioré les résultats du programme.
	2. *L’amélioration de la transparence et de la responsabilisation réciproque :* le rôle des comités villageois, dans la transparence et la responsabilité réciproque à travers la convention qui la matérialise et la définit, a été traduit dans le dispositif de suivi évaluation. Le comité villageois tient un journal et rempli des fiches qui retracent les activités réalisées et les résultats obtenus. Les données transmises par les ONG ou les agences peuvent être vérifiées auprès des comités villageois.
	3. *L’amélioration des compétences et des processus nationaux de S&E et de collecte de données :* l’implication des délégations régionales du ministère délégué auprès du premier ministre chargé de l’environnement a contribué au renforcement de leurs compétences en matière de S&E. Malgré leurs moyens limités elles sont à l’origine de la masse d’information collectée auprès des comités villageois. Les comités villageois ont été renforcés en S&E par des formations organisées annuellement à leur profit ou par des visites d’échanges. Les évaluations par les pairs sont des moments appréciés et instructifs.
	4. *Dans quelle mesure le processus d’évaluation de mi-parcours a-t-il été utile pour le programme conjoint ?* Le processus d’évaluation à mi-parcours a été une occasion de faire un bilan et de réfléchir sur le caractère conjoint du programme. A l’issue de l’évaluation à mi-parcours un plan d’amélioration a été élaboré. L’exécution de ce plan a été pour beaucoup dans l’adoption de certaines mesures qui ont favorisé le caractère conjoint du programme. Les missions conjointes, les identifications conjointes, la complémentarité des interventions et la consolidation des acquis sont des recommandations qui ont été suivies d’effets.
3. **Contribution des fonctions de communication et de plaidoyer à :**
4. *Renforcer la durabilité du programme conjoint :* une visite de terrain a été organisée du 15 au 17 Décembre 2010 au profit de 9 journalistes. Radio France International a diffusé deux reportages sur le site de Diawlé (régénération du gommier et AGR (maraîchage) au Trarza et sur la régénération de mangrove au Parc National du Diawling (PND). En outre, l’UNESCO a préparé un document de vulgarisation du projet de reboisement des mangroves et de ses retombées et un DVD a été réalisé à cet effet sur les deux sites de reboisement à la marre de Birette et à El Gahra. Une équipe journalistique a pu suivre la campagne de reboisement à El Gahra. Par ailleurs, une semaine focale ayant pour but d’élaborer d’une stratégie de sortie du PCE a eu lieu en janvier 2012. Des *Rollup* du PCE ont été également présentés à RIO +20 par le président du CGP et celui de l’ONG NAFORE qui faisaient partie de la délégation mauritanienne à ce sommet. Au niveau régional, l’équipe du PNUE chargée des questions relatives à la gestion des connaissances a travaillé à faire connaitre les résultats du PCE, au même titre que ceux travaillant dans la même thématique et fiancés par le MDG-F et sur les plateformes régionales à travers l’organisation de la semaine focale et des workshops.
5. *Trouver de nouvelles opportunités permettant de reproduire le programme conjoint ou l'une de ses composantes, ou les porter à plus grande échelle* : Une tentative sur financement national a eu lieu pour reprendre les activités du programme à grande échelle. En effet, le programme de solidarité 2011 dans son volet environnement reprend l’essentiel des activités du programme conjoint (Gestion participative de forêts classées, Régénération de Gommier, Lutte contre l’ensablement….). Dans la planification de l’UNDAF (2012-2016) l’accent a été mis sur la consolidation des acquis du programme conjoint et cela pourrait aboutir à la définition d’un nouveau programme conjoint qui se bâtirait sur les succès et enseignements du programme MDGF1724.
6. *Donner des informations aux bénéficiaires / titulaires de droit :* une visite de terrain a été organisée du 15 au 17 Décembre 2010 au profit de 9 journalistes. Radio France International a diffusé deux reportages sur le site de Diawlé (régénération du gommier et AGR (maraîchage) au Trarza et sur la régénération de mangrove au Parc National du Diawling (PND). En outre, l’UNESCO a préparé un document de vulgarisation du projet de reboisement des mangroves et de ses retombées et un DVD a été réalisé à cet effet sur les deux sites de reboisement à la marre de Birette et à El Gahra. Une équipe journalistique a pu suivre la campagne de reboisement à El Gahra. Par ailleurs, une semaine focale ayant pour but d’élaborer d’une stratégie de sortie du PCE a eu lieu en janvier 2012. Des *Rollup* du PCE ont été également présentés à RIO +20 par le président du CGP et celui de l’ONG NAFORE qui faisaient partie de la délégation mauritanienne à ce sommet. Au niveau régional, l’équipe du PNUE chargée des questions relatives à la gestion des connaissances a travaillé à faire connaitre les résultats du PCE, au même titre que ceux travaillant dans la même thématique et fiancés par le MDG-F et sur les plateformes régionales à travers l’organisation de la semaine focale et des workshops.
7. **Compte-rendu détaillant la possibilité d’étendre le programme conjoint et/ou l’un de ces éléments :**
	1. *Dans quelle mesure le programme conjoint a-t-il évalué et systématisé les résultats de développement avec l’intention de les utiliser comme référence pour reproduire ou porter à plus grande échelle le programme conjoint ou l’un de ses éléments ?* Les acteurs du programme conjoint sont les initiateurs du nouveau programme conjoint. Ils se réfèrent aux résultats du programme MDGF 1724 pour l’établissement de la note conceptuelle.
	2. *Le cas échéant, décrire un exemple entrepris de reproduction ou d’extension :* Le programme ARTGOLD et le SGP travaille ensemble sur les sites d’interventions du programme en ayant pour objectif de consolider les acquis du programme MDGF 1724. Il faut noter que le SGP a été l’un des principaux acteurs du programme conjoint.
	3. *Décrire les stratégies de retrait du programme conjoint et évaluer dans quelle mesure elles ont renforcé la durabilité du programme conjoint :* Le nouveau programme conjoint des agences des nations unies est sensé bâtir sur les acquis du programme MDGF 1724. Ce qui reste la seule option pour ne pas perdre les retombées du programme.

**IV. SITUATION FINANCIERE DU PROGRAMME CONJOINT**

1. **Etat financier final du programme conjoint :**
	* 1. Budget total approuvé 5 000 000$ US
		2. Budget total versé : 5 000 000$ US
		3. Budget total engagé : 5 000 000$ US
		4. Budget total décaissé : 5 000 000$ US

|  |
| --- |
|  **Bilan du Budget US$** |
| **Montant total approuvé pour le budget** | **PNUD:**  | **1 430 963** |
| **UNESCO :**  | **525 199** |
| **FAO:**  | **1 008 409** |
| **PAM:**  | **693 280** |
| **UNICEF:**  | **695 382** |
| **OMS:**  | **289 923** |
| **PNUE:**  | **356 844** |
| **Total:**  | **5 000 000** |
| **Montant total transféré à ce jour** | **PNUD:**  | **1 430 963** |
| **UNESCO :**  | **525 199** |
| **FAO:**  | **1 008 409** |
| **PAM:**  | **693 280** |
| **UNICEF:**  | **695 382** |
| **OMS:**  | **289 923** |
| **PNUE:**  | **356 844** |
| **Total:**  | **5 000 000** |
| **Budget total engagé à ce jour**  | **PNUD:**  | **1 430 963** |
| **UNESCO**  | **525 199** |
| **FAO:**  | **1 008 409** |
| **PAM:**  | **693 280** |
| **UNICEF:**  | **695 382** |
| **OMS:**  | **289 923** |
| **PNUE :**  | **356 844** |
| **Total:**  | **5 000 000** |
| **Budget total dépensé à ce jour**  | **PNUD:**  | **1 430 963** | **100%** |
| **UNESCO**  | **525 199** | **100%** |
| **FAO:**  | **1 008 409** | **100%** |
| **PAM:**  | **693 280** | **100%** |
| **UNICEF:**  | **695 382** | **100%** |
| **OMS:**  | **289 923** | **100%** |
| **PNUE:**  | **356 844** | **100%** |
| **Total:**  | **5 000 000** | **100%** |

**V. CERTIFICATION DE LA FERMETURE DU PROJET**

Par leurs signatures, les Agences des Nations Unies Participantes (ANUP) certifient que le projet a été achevé sur le plan opérationnel.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **ANUP** | **NOM** | **TITRE** | **SIGNATURE** | **DATE** |
| **PNUD**  | Coumba Mar Gadio | Coordinatrice Résidente du SNU en Mauritanie  |  |  |
| **UNESCO**  | Philippe Quéau | Représentant de l'UNESCO au Maghreb/Rabat |  |  |
| **FAO**  | Mariam Mahmat Nour | Représentante de la FAO en Mauritanie |  |  |
| **PAM**  | Alain Cordeil | Représentant du PAM en Mauritanie |  |  |
| **UNICEF**   | Lucia Elmi | Représentante de l’UNICEF en Mauritanie |  |  |
| **OMS**  | Baptiste Jean Pierre | Représentant de l’OMS en Mauritanie |  |  |
| **PNUE**  | Moukaila Goumandakoye | Directeur Bureau Régional Afrique |  |  |

**VII. ANNEXES**

1. **Liste de tous les documents / études produits par le programme conjoint :**
* Évaluation Environnementale Stratégique (EES) du secteur du développement rural
* Évaluations Environnementales Stratégiques des Secteurs de :
* la Santé et
* l’eau
* Plan d’action pour la gestion intégrée des ressources en eau dans les Wilayas du Brakna et du Trarza Evaluations intégrées de l’environnement (EIE) des écosystèmes du :
* Parc national du DIAWLING ;
* Complexe mare de boubleyine-oued AMRIDJIL ;
* Lac d’Aleg et
* la mare de Kankossa.
1. **Liste des supports de communication créés par le programme conjoint :**
* Dépliants pour l’atelier de lancement du programme
* Rollup pour l’atelier semaine focale
* Posters,  Dépliants et brochures pour l’atelier de clôture.
* Film documentaire sur les réalisations du programme
* Brochures et film sur la mangrove produite par l’UNESCO
1. **Rapport d’évaluation finale**

Le document est assez volumineux pour être annexé au présent rapport. Le rapport d’évaluation finale est toutefois posté sur le site MPTF : <http://mptf.undp.org/>

1. **Cadre de S&E comprenant les valeurs finales des indicateurs mises à jour**

|  | **Indicateurs** | **Niveau de référence** | **Réalisations** | **Résultats du PCE** | **Commentaires** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Effet 1 : Amélioration de la gestion durable des ressources naturelles, accès à l’eau potable et assainissement par des actions participatives** |
| **Effet 1 Composante 1 :** Lutte contre la désertification et gestion durable des ressources naturelles | Nombre de ménages ayant enregistrés une amélioration de revenus dans les zones cibles | 0 | 9000 |  | Une augmentation sensible du pouvoir d’achat de plus de 9.000 ménages grâce essentiellement au maraîchage, comme activité génératrice de revenus (AGR). Les services issus des espaces restaurés ou protégés contribuent aux revenus des ménages.  |
| Superficie aménagée ou restaurée dans la zone cible | 70% dégradé | 4 693 ha | Plus de 800 000 plants ont été produits en pépinière, ce qui a permis de restaurer 4 600 ha de surfaces dégradés et d’autres écosystèmes naturels, y compris les forêts classées et la forêt de mangrove au niveau du PND | Augmentation de la couverture végétale et de la biodiversité. |
| **Effet 1 Composante 1 Produit 1:** Restauration des écosystèmes des zones ciblées et amélioration / diversification des revenus des populations bénéficiaires | Superficie de gommier restaurée | 0 | 800 ha | Une réhabilitation de 800 ha de gommiers sur 16 sites d’intervention dans les trois wilayas. | Contribution à la restauration des écosystèmes et l’augmentation de la biodiversité |
| Nombre de forêts classées gérées de manière participative | 0 | 3 | Trois (3) forêts classées gérées de manière participative par les villageois organisées en coopératives et encadrées par des ONG. | Augmentation de la biodiversité et diversification des services offerts par les forêts classées. |
| Superficie des dunes mobiles stabilisées mécaniquement et fixées biologiquement  | 0 | 742 ha | Une superficie de 742 ha de dunes vives et mobiles stabilisée mécaniquement et fixée biologiquement dans 87 sites répartis dans les trois wilayas  | Contribution à la lutte contre à la désertification.  |
| Nombre d’infrastructures socioéconomiques protégés à la fin du programme | 0 | 65 écoles, 14 postes de santé, 490 boutiques, 60 marchés, 260 points d’eaux | La fixation de 742 ha de dunes vives et mobiles a permis de protéger 65 écoles, 14 postes de santé, 490 boutiques, 60 marchés, 260 points d’eaux, des habitats traditionnels ou modernes et près de 5800 ha surfaces agricoles | Contribution socioéconomique par la préservation d’infrastructures |
| Nombre d’hectares sylvo-pastoraux réhabilités et protégés contre les feux de brousse à la fin du programme. | 0 | 295 ha | Une superficie de 295 ha d’espaces sylvo-pastoraux mise en défens sur 35 sites d’intervention et une promotion de culture fourragères | Contribution à la restauration des écosystèmes et augmentation de la biodiversité |
| Superficie de la mangrove du bas delta préservée et gérée de manière durable, participative et communautaire. | 0 | 20 ha | Une vingtaine (20) ha de mangroves régénérée au niveau du Parc National du Diawling (PND) et sa zone périphérique. Ceci a nécessité une production et une plantation de 20 000 plants par les villageois et une sensibilisation de ceux-ci à l’importance de la mangrove dans le bas-delta. | Augmentation de la biodiversité du bas-delta |
| Nombre de coopératives villageoises et autres formes d’organisation communautaires développant des AGR dans les zones d’intervention et opérationnelles à la fin du programme. | 0 | 25 | Une mise en place de 150 comités villageois et l’encadrement de 18 coopératives villageoises. | Renforcement des capacités d’organisation et de gestion des villageois |
| **Effet 1 Composante 1 Produit 2 :** Renforcement des capacités techniques pour accompagner la mise en œuvre et durabilité des actions | Nombre d’ONG et OCB capables de mettre en œuvre des projets et programmes environnementaux à la fin du programme | 0 | 30 | Une maitrise des techniques d’aménagement sylvo-pastoraux et du gommier par une vingtaine d’ONG. | Renforcement des capacités d’organisation et de gestion des ONG |
| Nombre de comités de gestion opérationnels dans la zone à la fin du programme | 0 | 155 | Un transfert de compétences techniques aux villageois par une trentaine d’ONG qui a encadré 155 zones d’intervention dans les trois wilayas sous la supervision technique du MDEDD. | Une appropriation par les villageois des techniques d’aménagement sylvo-pastoraux. |
| **Effet 1 composante 2 :** La gestion durable des ressourcesnaturelles, l’accès à l’eau potable,un assainissement de baseadéquat, et de bonnes pratiquesd’hygiène sont améliorés àtravers la mise en œuvre d’unportefeuille de projetsenvironnementaux participatifset de lutte contre la pauvreté | Nombre de ménages ayant enregistrés une amélioration de revenus dans les zones cibles | 0 | 9000 | Près de 9000 ménages ont vu croitre leur revenus.  | Réduction de la pauvreté dans les zones ciblées.  |
| Gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) : Situation de référence non existante. Objet du présent projet | 0 | 1 | Une stratégie de gestion intégrée des ressources en eau a été développée.  | Gestion durable des ressources en eau. |
| -Nombre de personnes ayant accès l'eau potable  | 0 | 28 000 | Près de 28 000 personnes ont un accès pérenne à l’eau potable dans la zone d’intervention. | Augmentation sensible de la proportion de la population cible ayant accès à l’eau potable. |
| -Nombre de ménages supplémentaire disposant de latrines  | 0 | 6500 | Plus de 260 villages dans le Trarza ont été certifiés libre de défécation à l’air libre, ce qui contribue à l’amélioration de l’accès à l’assainissement en milieu rural. Près de 6500 nouveaux ménages ont accès à des services d’assainissement avec des pratiques d’hygiène améliorées. | La proportion d’individus ayant accès à des latrines et des pratiques d’hygiènes adéquates a substantiellement augmenté dans les zones d’intervention. |
| **Effet 1 composante 2  Product 1:** La gouvernance du secteur de l’eau est améliorée au sein de la wilaya du Trarza. | Le comité permanent du conseil national de l’eau (CPCNE) est opérationnel et le CNE a validé AGIRE et a adopté la stratégie GIRE | 0 | 1 | le Comité permanent du conseil national de l’eau (CPCNE) est opérationnel. Le Conseil national de l’eau (CNE) a validé AGIRE et a adopté la stratégie GIRE.  | Meilleure gouvernance du secteur de l’eau au niveau central.  |
| -Les capacités et moyens des institutions intervenantes ont été renforcés | 0 | 3 | Les capacités des mairies de Rosso et Keur Macène ont été renforcées en matière de maîtrise d’ouvrage d’eau. | Amélioration de la gouvernance du secteur de l’eau améliorée au Trarza. |
| -Les informations études et connaissances existantes sur les ressources en eau ont été rassemblées, organisées et analysées | 0 | 2 | Deux études en eau sont rassemblées, organisées et analysées. | Accessibilité des informations existantes concernant les ressources en eau au Trarza. |
| Une approche stratégique pour la GIRE et son plan d’action prioritaire à court terme a été formulé et adopté par le CNE et le CPCNE | 0 | 1 | Le projet Aménagement et Gestion Intégrée de l'Eau (AGIRE) a été formulé.  | Mise en œuvre des pratiques de gestion intégrée de l’eau. |
| **Effet 1 composante 2  Product 2 :** La gestion durable des ressources hydriques est effective au plus près des usagers locaux au sein de la wilaya du Trarza, à travers le comité régional de l‘eau | Nombre de structures supplémentaires du MHA renforcées (SRH est renforcée et le CRE est mis place et opérationnel) | 0 | 1 | Le Comité régional de l’eau (CRE) est mis place et est opérationnel au Trarza.Le projet AGIRE a été formulé et adopté | Régionalisation et renforcement au niveau régional des capacités de gestion des ressources en eau.  |
| Nombre de wilaya dont les besoins prioritaires en connaissances des ressources en eau sont définis  | 0 | 2 |  | Meilleure connaissance des ressources en eau  |
| Nombre de dispositifs communaux et régionaux de collecte, traitement et échanges de données socio-économiques de base mis en place et opérationnels | 0 | 0 |  |  |
| **Effet 1 composante 2  Product 3 :** L’aide à la décision est améliorée pour une gestion durable de la ressource en eau, des infrastructures et des services. | La faisabilité du SIREM a été étudiée.Le SIREM couplé à un SIG est mis en place et fonctionnel | 0 | 1 | Une étude de faisabilité du Système d'Information Régionalisé de l'Eau en Mauritanie (SIREM). | Améliorer des outils d’aide à la décision pour une meilleure gestion durable des ressources en eau |
| MAURI Info est mis en place et fonctionnel | 0 | 0 |  |  |
| Les atlas sur les ressources en eau sont élaborés et diffusés | 0 | 0 |  |  |
| **Effet 1 composante 2  Product 4 :** Les populations des communes ciblées appuyées par les structures techniques décentralisées de l'administration ont un accès durable à une eau potable à des conditions d'assainissement adéquate et adoptent de bonnes pratiques d'hygiène | -Nombre de personnes ayant accès l'eau potable  | 0 | 28 000 | L’accès à l’eau potable a été facilité pour près de 28 000 bénéficiaires. | Augmentation sensible de la proportion de la population cible ayant accès à l’eau potable. |
| -Nombre de ménages supplémentaire disposant de latrines  | 0 | 6500 | Plus de 6 500 latrines ont été construites par les communautés locales dans le cadre de l’ATPC. Plus de 260 sites dans le Trarza ont été certifiés libre de défécation à l’air libre (FDAL), ce qui contribue à l’amélioration de l’accès à l’assainissement en milieu rural. Plus de 60 personnes, 20 ONG, 12 maçons et 12 vidangeurs ont été formées sur des sujets pratiques dans le cadre de l’assainissement. | Augmentation de la proportion de personnes ayant accès à des latrines et des pratiques d’hygiènes adéquates ; Contribution à un environnement sain. Changement de mentalités et de comportements.  |
| Nombre des mères supplémentaires se lavant les mains avec du savon avant de préparer les repas, après avoir changé les couches des enfants (bl, ND; cible 5000) | 0 | 3 500 | Plus de 12 800 nouveaux ménages ont accès à des services d’assainissement avec des pratiques d’hygiène améliorées | Augmentation du nombre de ménages ayant accès à des pratiques d’hygiènes adéquates ; Changement de mentalités et de comportements. |
| Nombre de plans d’action de santé environnementale élaborés et mis en œuvre | 0 | 0 |  |  |
| Nombre de centres de santé disposant d’incinérateurs pour l’élimination des déchets biomédicaux Dans les wilayas cibles | 0 | 6 | Six (6) incinérateurs installés dans six départements (deux incinérateurs par wilaya) contribuent à la destruction des déchets biomédicaux.  | Protection contre les maladies Protection contre les risques d’infections causées par des maladies attrapées en milieu sanitaire qui menacent, à la fois, les patients, les visiteurs et le corps médical. Il faut souligner que pour une question d’efficacité, des hommes devraient s’occuper des incinérateurs dans le contexte mauritanien.  |
| Nombre d’Ecole bénéficiant de l’initiative CEH dans les wilayas cibles | 0 | 9 | Neuf écoles: Plus de 6 000 élèves, 90 élus et enseignants, des associations des parents d’élèves et 50 vendeurs d’aliment à proximité des établissements scolaires ont été formés à l’hygiène et à l’assainissement. | Meilleure connaissance des pratiques d’hygiène qui pourrait entrainer à un changement de mentalités et de comportements. |
| Nombre de centres de santé disposant de kits de contrôle qualité eau/aliment et de personnel formé dans les wilayas cibles | 0 | 6 | Un contrôle de la qualité de l’eau grâce à une acquisition de six (6) kits laboratoire mobiles pour six (6) centres de santé et une formation d’agents techniques en contrôle qualité.  | Protection contre les maladies hydriques.  |
| **Effet 1 composante 2  Product 5:** les capacités des communautés locales et des OSC sont améliorées à travers une gestion participatives des participatives des ressources locales en eau et de l’environnement | Nombre de dépressions naturelles aménagées | 0 | 2 | Des retenues d’eau ont été réalisées dans les dépressions naturelles | Meilleur accès à l’eau et diversification des activités génératrices de revenus.  |
| Nombre de carrières valorisées dans les zones cibles | 0 | 2 | Des eaux de carrières sont valorisées pour l’abreuvement des animaux et la réalisation des cultures. | Meilleur accès à l’eau et diversification des activités génératrices de revenus. |
| Nombre d’adductions d’eau réalisées dans les zones cibles | 0 | 3 |  |  |
| Nombre de sites pratiquant les cultures hors sol dans les zones cibles | 0 | 5 | La pratique des cultures hors sol dans cinq villages de rapatriés au Brakna : Hamdallaye, Mourtogal, Houdallaye, Quartier de Sagatar, Senoukouna). La pratique des cultures hors sol a produit 5000 plants de piments sur une table de 8 m², 5000 plants de tomates sur une table de 8 m², de la menthe sur 8 tables de 1 m², 2500 plants de papayer sur 5 tables de 1 m², 3500 plants d’*Acacia Albida* sur 7 tables de 1 m² et 1500 plants de tamarinier sur 3 tables de 1 m². | Augmentation des revenus dans les zones cibles. La production de plants a servi d’une part à être repiquée sur les périmètres appartenant aux bénéficiaires et d’autre part à être vendue aux producteurs maraichers de la zone. Le revenu est estimé à près de 2 250 000 ouguiyas (environ 10.000$ à Hamdalaye), un succès rendu possible grâce à l’acquisition et la maîtrise par des coopératives féminines de la technique de cultures hors sol et des règles de gestion |
| Nombre de ménages ayant enregistré une amélioration des revenus dans les zones cibles | 0 | 9000  | Une augmentation sensible du revenu de plus d’environ 6 000 ménages grâce aux activités génératrices de revenus (AGR) comme le maraîchage, le poulailler et la culture hors-sol. | Contribution à la réduction de la pauvreté et à l’amélioration des conditions de vie dans les zones cibles.  |
| **Effet 2 : Renforcement des capacités nationales pour assurer une meilleure prise en compte des défis environnementaux dans les processus de planification** |
| **Effet 2 Produit 1** : L’état des lieux au niveau des zones d’intervention et les liens pauvreté - environnement sont mieux appréhendés | - Nombre d’écosystèmes dont les services et produits ont été évalués | 0 | 4 | * EIE : Quatre écosystèmes humides, notamment le Parc National du Diawling (Trarza), la mare de Boubleyïne (Brakna), le lac d’Aleg (Brakna) et la mare de Kankossa (Assaba) ont été évalués de manière intégrée.
 | * Évaluation des fonctions, rôles et services fournis par ces zones productives et intégration pour une meilleure planification du développement local.
 |
| Nombre de bénéficiaires locaux directs ciblés | 4 | 12 |  | * Connaissance des potentialités des écosystèmes évalués pour une meilleure prise de décision.
 |
| - Nombre d’indicateurs intégrés dans la base de données thématique P/E | 0 | 7 | Au total 102 indicateurs environnementaux et 36 indicateurs combinés ont été développés. | * Meilleure compréhension
* des liens entre pauvreté environnement
 |
| Nombre d’indicateurs intégrés dans le CSLP | 0 | 2 | * Des recommandations stratégiques sont formulées et prises en compte dans le CSLP 2011-2015.
 | * Meilleure articulation des liens entre pauvreté environnement
 |
| **Effet 2 Produit 2** : Les outils et mécanismes pour l’intégration de la dimension environnementale dans les processus de planification nationaux et décentralisés sont développés  | - Nombre d’évaluations environnementales utilisées | 1 | 5 | Cinq évaluations environnementales dans les secteurs de l’eau, de l’agriculture, de l’élevage, les forêts et des ressources halieutiques.Trois (3) agendas 21 concernant les départements de Kiffa (Assaba), de Kankossa (Assaba) et d’Aleg (Brakna) ont été élaborés, finalisés et validés selon une approche participative et intégrée.  | Meilleure intégration des liens entre pauvreté environnement. Des tables rondes sur les mécanismes de mise en œuvre de ces agendas 21 ont été réalisées. Ces rencontres ont permis de regrouper les principaux acteurs du développement local à l’échelle de chacune département. Ces ateliers ont aussi permis de mettre en cohérence différents programmes intervenant dans les mêmes zones. |
| Nombre d’EES mis en œuvre | 0 | 3 | Trois (3) évaluations environnementales stratégiques et sociales (EESS) ont été réalisées respectivement pour les secteurs de l’eau, du développement rural et de la santé. | Celles-ci ont permis : (i) de mieux comprendre les enjeux environnementaux liés à ces secteurs ; (ii) d’évaluer l’incidence des politiques sectorielles en cohérence avec les problèmes environnementaux subséquents; (iii) d’identifier et d’analyser les différentes options de politiques publiques tenant compte des enjeux majeurs et de la sensibilité des milieux ciblés; (iii) d’identifier les indicateurs environnementaux afin de consolider la réalisation des programmes sectoriels, notamment pour la prise en compte de la préservation de la qualité de l’environnement; (iv) d’élaborer des propositions aux décideurs en leur procurant un contexte de planification éclairé et transparent; (v) de mettre en cohérence les prises de décisions sectorielles avec les outils de bonne gouvernance environnementale.  |
| **Effet 2 Produit 3** : Les capacités nationales pour une meilleure gestion de la problématique pauvreté environnement sont renforcées | Nombre d’experts formés en matière d’évaluation environnementale | 6 | 50 | Une cinquantaine (50) de cadres, dont 35 sont issus des différents secteurs de l’administration publique et 15 de la société civile et du secteur privé, sont formés sur les principes et les approches de l’intégration de l’environnement dans les politiques publiques et sur les évaluations environnementales comme instrument de cette intégration. | Renforcement des capacités nationales en matière d’intégration de l’environnement dans les politiques publiques |
| Appropriation nationale pour l’obtention des produits | 0 | 5 | La communication des résultats du PCE par l’organisation de la semaine focale tenue du 24 au 25 janvier 2012. L’expérimentation de module de formation en milieu scolaire. Une ONG spécialisée en matière d’éducation environnementale a été recrutée pour traduire et illustrer les résultats obtenus dans le cadre du Projet APE sous formes d’outils didactiques ciblant les curricula de l’enseignement fondamental. Un rollup sur ce projet a été aussi réalisée lors de l’atelier de Quito. Une stratégie nationale d’intégration de l’environnement dans les politiques publiques est en cours d’élaboration. Elle vise à contribuer au changement des mentalités et des comportements des générations actuelles et futures vis-à-vis des questions d’environnement et de développement durable.Le CSLP prend en compte la dimension environnementale. La valorisation de l’environnement comme bien économique est un domaine prioritaire de l’axe 2 du nouveau CSLP : « Ancrage de la croissance dans la sphère des pauvres ».  | Meilleure compréhension des liens entre pauvreté et environnement et meilleure appropriation des outils d’intégration dans les politiques publiques.  |

1. **Compte-rendu de la réunion d’examen final du Comité de gestion du programme et du Comité directeur national.**